

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_022 | Pères de l'Église](#)[CollectionBoite_022-4-chem | Tertullien](#) [ItemTertullien. À propos du mariage](#)

Tertullien. À propos du mariage

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb022_f0129

SourceBoite_022-4-chem | Tertullien

LangueFrançais

TypeFicheLecture

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 21/10/2020 Dernière modification le 04/05/2021

Terhuthien

A moi du mariage.

(Rouet de Journal
Terhuthien).

121 "C/W" porras - je dépend du bon heur d'i mariage
que l'Eglise unit, que l'offrande sanctionne, que la
benediction consacre, que la Anse requiescent, et que
le Dieu ratifie? Car sur tout, le mariage ne doit pas
se faire sans le consentement de deux personnes. qui sont deux
le long qui unit 2 personnes de la même espèce, d'elles-mêmes,
de la même espèce. Ils sont joints, à deux personnes de même
il n'y a entre eux aucune division de chair ni d'esprit.
Ils sont vraiment deux en une seule chair, de la même
chair et une, et une et une. Ensemble ils vivent, ensemble
ils se nourrissent, ensemble ils parent, s'entraident, s'entraident,
regardent, et se soutenant mutuellement. Ils sont égaux
de l'Eglise de A. isant une seule de A... Le Christ se
réjouit en voyant et en bénissant ce bon mariage, et leur union
sa part; car ils sont, et leur union est, et leur union
ne peut se briser.

A une femme (200/6) 2,9



124

"Né ne se joint pas le mariage, mais une communion
de lui, ne se prononce pas la sainteté, ne laueille
Ne prononce ouvertement le déclin du mariage que des
ennemis qui veulent ruiner l'œuvre du créateur
accusant d'insanité, boudi que A a béni le mariage

un u qu'il a de respect, mais qu'il n'est pas
 du genre humain, de ce que H. et la création a été
 un u de usage vertueux et honnête. On ne condamne
 ni le nombril, mais que les mox rectrices vertueuses
 la gourmandise, et on n'accuse pas le genre de
 vices, mais que les vices de g d vix parlent au fait.
 De m, on ne condamne pas les relations conjugales
 mais que, si riches qu'on en fait, moyennant la censure,
 a n'ait une notion suffisante de la condamner. Il y
 a l'g d distinction d'avis en la occasion de la l'ut
 des l'ut illus, et la l'ut de usrix et le usrix.

chi mention (207/8)
 L.I. c 29.